

**Arrêté du**  
**fixant la composition du comité technique spécial**  
**de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2008-636 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche ;
- VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 30 décembre 2017 modifié portant organisation et attributions de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture ;
- VU l'arrêté du 27 juin 2011 modifié portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;
- VU le procès-verbal de proclamation des résultats du comité technique spécial de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du 6 décembre 2018 ;
- VU la décision du 12 décembre 2018 fixant la composition du comité technique spécial de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture ;

**Arrête :**

**Article 1er** - Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité technique spécial de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture institué par l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé, sont désignés comme suit :

- le directeur ou son représentant ;
- le directeur adjoint ou son représentant ;
- le chef de la mission des affaires générales ou son représentant ;
- le chef adjoint de la mission des affaires générales ou son représentant ;

**Article 2** - Les représentants du personnel siégeant au sein du comité technique spécial de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture institué par l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé sont désignés, jusqu'aux résultats des prochaines élections générales des comités techniques du ministère chargé de l'agriculture, comme suit :

**Pour la C.F.D.T :**

*Membres titulaires*

Mme SINDE Odile  
Mme SCHWARTZ Soizic

*Membres suppléants*

Mme CHARBONNEAU Aurélie  
M. HUSTACHE Pierre

**Pour l'Alliance du Trèfle :**

*Membres titulaires*

M. WALEZAK Michel  
Mme AUCHART Nathalie

*Membres suppléants*

Mme BEUDON Sophie  
Mme PEREIRA Thérèse

**Article 3** - Le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le      **28 MARS 2019**

Le Directeur  
des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture  
Frédéric GUEUDAR DELAHAYE